

TL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-519 du 29 DECEMBRE 1989

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim du Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie pour compter du 29 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET

Article 1er. - Pour compter du 29 Décembre 1988, le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Energie pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 DECEMBRE 1989

per le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU. -

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 SA/CC 4 MPS-PCAT 6 Autres Ministères 13
DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chenc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.